

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 5 DÉCEMBRE 2013

Membres en exercice : 49 titulaires
49 suppléants

Membres présents : 22 titulaires
7 suppléants

Délibération n°230 du Comité syndical

Convention ADEUS 2014

Le programme de travail avec l'ADEUS devra être ajusté au moment de l'installation de la nouvelle assemblée du SCOTERS après les municipales. Quelques éléments nous paraissent pouvoir être reconduits sans attendre, car faisant partie des actions « socle » du Syndicat mixte :

- la poursuite des travaux pour mettre le SCOTERS au niveau des exigences de la loi Engagement National pour l'Environnement : après le foncier et l'urbanisme commercial, l'environnement et l'énergie
- l'animation du dispositif de suivi du foncier : mise à jour d'indicateurs, travail de synthèse + 1 réunion de partage des résultats avec chaque intercommunalité ;
- poursuite du travail d'observation des résultats du SCOTERS année par année.

A quoi s'ajoutent des actions que nous pourrions reconduire sur le modèle des dernières années, tout en laissant le choix des thèmes au prochain Bureau :

- 1 rencontre de secteur sur le modèle de celles que nous avions eues sur les modes de vie ;
- 1 numéro en commun avec l'ADEUS du magazine Dimension Ville et Territoire ;

Sans préjuger des choix du prochain Bureau, il semble également important d'anticiper l'adaptation de l'action du Syndicat mixte aux enjeux de l'aménagement du territoire :

- 1 conférence débat, sur le modèle de celle tenue avec P. VELTZ pourrait être prévue : elle serait l'occasion d'engager les réflexions une fois le Comité Syndical et le Bureau installés ;
- Le foncier économique et plus généralement la question économique. A ce titre, le travail envisagé sur les réseaux et flux économiques en partenariat avec l'INSEE nous intéresse ;
- La mise en œuvre de la nouvelle « armature urbaine du SCOTERS » qui en fait est une organisation du territoire autour de bassin de vie (commerces, services, transports) est un véritable enjeu suite à l'approbation de la modification n°2 du SCOTERS. A ce titre, le travail sur les bassins vie et l'organisation territoriale porté par l'ADEUS est stratégique.

Mieux exploiter la partie « InterSCoT » du programme de travail partenarial :

- Le travail consiste à observer et consolider des indicateurs communs aux SCOT. Finalement, ils servent aux techniciens comme base de comparaison, d'indicateurs de suivis mais sont très peu commentés et utilisés. Globalement, c'est la question des sujets

communs aux SCOT qui est posée. Le groupe de travail urbanisme commercial constitue un exemple de travail entre SCOT que nous pourrions généraliser. Sur la base de thématiques communes aux SCOT, et peut-être en résonnance avec des politiques départementales, régionales ou nationales, nous pourrions convenir d'une thématique en début d'année et mener un travail régulier en y impliquant des membres des Bureaux des SCOT. La Région, de par son positionnement sur l'aménagement du territoire, son implication auprès des SCOT, et son échelle, nous semble être un partenaire privilégié pour mener une réflexion InterSCoT.

Les sujets et actions du PTP portés par d'autres membres de l'ADEUS qui nous intéressent :

- le TSPO et sa dynamique pour un projet de territoire (CG67)
- le PLU i de la CUS
- Réflexion du port autonome sur son développement ;
- les PDH et PLH
- Les démarches environnement, vulnérabilités aux changements climatiques de la DREAL
- PREFACE
- Une analyse des filières et flux économiques du territoire. Il s'agit d'un partenariat INSEE ADEUS pour exploiter une méthode statistique utilisée pour les réflexions à Marseille Métropole, l'ADEUS propose d'étendre le partenariat au SCOTERS.

Ces sujets nous semblent constituer le socle d'une convention de travail avec l'ADEUS pour l'année 2014, cette convention reste à préciser notamment au regard des équilibres « charges ressources de l'ADEUS » et de sa capacité technique à traiter certains sujets. Il convient sur cette base de discussion d'autoriser à signer la convention de travail entre l'ADEUS et le Syndicat mixte pour l'année 2014.

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Charge le président du Syndicat mixte de la signature de la convention financière 2014 avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Certifié exécutoire compte tenu de : **17 DEC. 2013**

La transmission à la Préfecture le

La publication le

Strasbourg, le

17 DEC. 2013

17 DEC. 2013

Le Président
Jacques BIGOT